

Libéralisation des échanges agricoles entre la Chine et l'ASEAN

14 janvier 2010

La Chine et six pays de l'Association des nations du Sud-est asiatique ont créé, depuis le 1er janvier 2010, la zone de libre échange regroupant le plus grand nombre de consommateurs au monde.

Ces pays ont en effet supprimé les droits de douanes sur 7000 produits et services, représentant 90% de leurs échanges, sur un marché de 1,9 milliard de consommateurs. L'accord de libre-échange entrera pleinement en vigueur en 2015 puisque, parmi les pays de l'Asean, seuls la Thaïlande, l'Indonésie, Brunei, les Philippines, Singapour et la Malaisie ont ouvert leurs marchés à la Chine en 2010. La Birmanie, le Laos, le Vietnam et le Cambodge bénéficient quant à eux d'une période transitoire de cinq ans. Les signataires prévoient que les échanges dans la région atteignent 200 milliards de dollars en 2010 contre 100 milliards de dollars en 2005.

Cet accord pourrait avoir des conséquences importantes au niveau agricole. Les pays de l'Asean vont pouvoir accroître leurs exportations vers la Chine (riz, fruits exotiques, caoutchouc, huile de palme). A Pékin, Song Hong, économiste de l'Académie des sciences sociales, estime que cete croissance des exportations pourrait concurrencer les paysans des provinces chinoises frontalières de l'ancienne Indochine, le Guangxi ou le Yunnan.

Les Cambodgiens ont, de leur côté, souligné que cet accord va permettre au royaume khmer, dont les exportations agricoles vers les Etats-Unis et l'Europe sont à la baisse, de trouver de nouveaux marchés en Chine.

Source : [New York Times](#)